



## ASSEMBLÉE — 40<sup>e</sup> SESSION

### PLÉNIÈRE

#### Point 8 : Déclarations des délégations d'États membres

#### DÉCLARATION D'HAÏTI

La République d'HAÏTI souhaite renouveler son engagement à l'égard des valeurs et des principes défendus par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale qui joue un rôle fondamental pour le développement sûr et ordonné de l'aviation civile mondiale.

Nous soutenons les Objectifs Stratégiques de l'OACI qui visent à maximiser la contribution de l'aviation au développement socio-économique et s'adaptent à l'évolution des besoins des États dans un environnement aéronautique en transformation permanente.

HAÏTI considère que les programmes universels d'audits de sûreté et de supervision de la sécurité qui s'étendent aujourd'hui à toutes les annexes constituent les réalisations primordiales de l'Organisation durant ces dernières décennies et alimentent dans tous les États, une culture de sécurité incontournable pour l'exploitation du transport aérien.

Nous appuyons l'approche de l'OACI relative à une modernisation continue du cadre de fourniture des services de navigation aérienne à travers la stratégie d'un système mondial interopérable et d'une planification plus intégrée au niveau régional et au niveau des États basée sur un concept d'ingénierie de systèmes : les mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU). Dans ce contexte, il convient de souligner l'importance croissante de la collaboration et du partenariat pour relever les défis multidisciplinaires auxquels l'aviation est confrontée et surtout la nécessité d'utiliser le Plan Global de Navigation Aérienne pour transformer le système de manière à ce qu'aucun État ne soit laissé de côté.

Nous soutenons l'initiative « Aucun pays laissé de côté » (NCLB) de l'OACI pour aider les États dans la mise en œuvre effective des normes et pratiques recommandées et le renforcement des capacités des systèmes nationaux d'aviation civile. Nous en profitons pour exprimer particulièrement notre gratitude vis-à-vis de l'engagement et des efforts d'accompagnement du Bureau Régional NACC à l'égard de notre pays dans le cadre de ce programme. Nous sommes d'avis que la connectivité aérienne représente un objectif majeur au service du développement socio-économique qui doit interpeller les gouvernements à faire tous les efforts nécessaires pour inscrire l'aviation parmi les priorités nationales.

Enfin, HAÏTI espère pouvoir compter sur le soutien continu de l'OACI et sur la coopération renforcée entre les États contractants aussi bien au niveau mondial qu'au niveau régional. Elle formule le vœu que les délibérations de notre assemblée soient fructueuses et continuent de garantir le développement sûr et harmonieux de l'aviation mondiale.